



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 274 RELATIF À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES – AVIS DE MOTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 12 novembre 2022 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE, au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), à laquelle sont présents les conseillères Marie-Hélène Lemarbre et Kimberley Lamoureux et les conseillers Stephen Lloyd, Marc Frédette, Jake Michael Chadwick et Kenneth Mann, formant quorum sous la présidence de Luc Trépanier, maire.

Me Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

À la séance du Conseil ci-dessus mentionnée a été donné l'avis de motion suivant :

« Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les citées et villes*, avis de motion est donné par monsieur le conseiller Stephen Lloyd qu'à une séance ultérieure du conseil il sera procédé à l'adoption du règlement 274 Règlement relatif à une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales. Monsieur le conseiller Stephen Lloyd présente le projet de règlement 274 et dépose une copie du projet de règlement.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens. »

Je, soussigné Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier, certifie que ce qui précède est une copie exacte et fidèle du livre des délibérations de la ville de Barkmere.

Donné à Barkmere, ce 15 novembre 2022.

Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.